

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

La réservation des prestations proposées sur le Site implique de la part du client l'acceptation préalable des présentes conditions générales et particulières de vente, complétées par les conditions particulières de vente applicables aux différentes prestations spécifiques à chaque fournisseur de voyage (les conditions de vente de chaque fournisseur de voyages sont disponibles en cliquant sur le lien proposé lors de la consultation du Site avant la réservation du voyage).

En cliquant sur sa confirmation d'achat, tout client qui s'inscrit à un voyage reconnaît avoir pris connaissance de la description du produit choisi, des présentes conditions générales et particulières de vente et de celles du fournisseur de la prestation réservée et les accepte dans leur intégralité.

Certaines offres proposées sur le Site ont une date limite de validité : le client doit donc vérifier cette date. Par ailleurs, certains moteurs de recherche continuent parfois le référencement d'anciennes pages du Site contenant des offres dont la date limite de validité est expirée : le client ne doit pas tenir compte de ces anciennes offres.

CONDITIONS GENERALES DE VENTE art R211-12 du Code du Tourisme.

Les présentes Conditions Générales de Vente régissent les ventes de voyages, de forfaits ou de séjours proposées sur le Site, au sens du Code de tourisme.

Conformément à l'article R. 211-12 du Code du Tourisme, les extraits suivants sont intégralement reproduits :

Article R211-3

Sous réserve des exclusions prévues aux troisième et quatrième alinéas de l'article L. 211-7, toute offre et toute vente de prestations de voyages ou de séjours donnent lieu à la remise de documents appropriés qui répondent aux règles définies par la présente section.

En cas de vente de titres de transport aérien ou de titres de transport sur ligne régulière non accompagnée de prestations liées à ces transports, le vendeur délivre à l'acheteur un ou plusieurs billets de passage pour la totalité du voyage, émis par le transporteur ou sous sa responsabilité. Dans le cas de transport à la demande, le nom et l'adresse du transporteur, pour le compte duquel les billets sont émis, doivent être mentionnés.

La facturation séparée des divers éléments d'un même forfait touristique ne soustrait pas le vendeur aux obligations qui lui sont faites par les dispositions réglementaires de la présente section.

Article R211-3-1

L'échange d'informations précontractuelles ou la mise à disposition des conditions contractuelles est effectué par écrit. Ils peuvent se faire par voie électronique dans les conditions de validité et d'exercice prévues aux articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Sont mentionnés le nom ou la raison sociale et l'adresse du vendeur ainsi que l'indication de son immatriculation au registre prévu à l'article L. 141-3 ou, le cas échéant, le nom, l'adresse et l'indication de l'immatriculation de la fédération ou de l'union mentionnées au deuxième alinéa de l'article R. 211-2.

Article R211-4

Préalablement à la conclusion du contrat, le vendeur doit communiquer au consommateur les informations sur les prix, les dates et les autres éléments constitutifs des prestations fournies à l'occasion du voyage ou du séjour tels que :

- 1° La destination, les moyens, les caractéristiques et les catégories de transports utilisés ;
- 2° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques, son homologation et son classement touristique correspondant à la réglementation ou aux usages du pays d'accueil ;
- 3° Les prestations de restauration proposées ;
- 4° La description de l'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;
- 5° Les formalités administratives et sanitaires à accomplir par les nationaux ou par les ressortissants d'un autre Etat membre de l'Union européenne ou d'un Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen en cas, notamment, de franchissement des frontières ainsi que leurs délais d'accomplissement ;
- 6° Les visites, excursions et les autres services inclus dans le forfait ou éventuellement disponibles moyennant un supplément de prix ;
- 7° La taille minimale ou maximale du groupe permettant la réalisation du voyage ou du séjour ainsi que, si la réalisation

du voyage ou du séjour est subordonnée à un nombre minimal de participants, la date limite d'information du consommateur en cas d'annulation du voyage ou du séjour ; cette date ne peut être fixée à moins de vingt et un jours avant le départ ;

8° Le montant ou le pourcentage du prix à verser à titre d'acompte à la conclusion du contrat ainsi que le calendrier de paiement du solde ;

9° Les modalités de révision des prix telles que prévues par le contrat en application de l'article R. 211-8 ;

10° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

11° Les conditions d'annulation définies aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

12° L'information concernant la souscription facultative d'un contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation ou d'un contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ;

13° Lorsque le contrat comporte des prestations de transport aérien, l'information, pour chaque tronçon de vol, prévue aux articles R. 211-15 à R. 211-18.

Article R211-5

L'information préalable faite au consommateur engage le vendeur, à moins que dans celle-ci le vendeur ne se soit réservé expressément le droit d'en modifier certains éléments. Le vendeur doit, dans ce cas, indiquer clairement dans quelle mesure cette modification peut intervenir et sur quel élément.

En tout état de cause, les modifications apportées à l'information préalable doivent être communiquées au consommateur avant la conclusion du contrat.

Article R211-6

Le contrat conclu entre le vendeur et l'acheteur doit être écrit, établi en double exemplaire dont l'un est remis à l'acheteur, et signé par les deux parties. Lorsque le contrat est conclu par voie électronique, il est fait application des articles 1369-1 à 1369-11 du code civil. Le contrat doit comporter les clauses suivantes :

1° Le nom et l'adresse du vendeur, de son garant et de son assureur ainsi que le nom et l'adresse de l'organisateur ;

2° La destination ou les destinations du voyage et, en cas de séjour fractionné, les différentes périodes et leurs dates ;

3° Les moyens, les caractéristiques et les catégories des transports utilisés, les dates et lieux de départ et de retour ;

4° Le mode d'hébergement, sa situation, son niveau de confort et ses principales caractéristiques et son classement touristique en vertu des réglementations ou des usages du pays d'accueil ;

5° Les prestations de restauration proposées ;

6° L'itinéraire lorsqu'il s'agit d'un circuit ;

7° Les visites, les excursions ou autres services inclus dans le prix total du voyage ou du séjour ;

8° Le prix total des prestations facturées ainsi que l'indication de toute révision éventuelle de cette facturation en vertu des dispositions de l'article R. 211-8 ;

9° L'indication, s'il y a lieu, des redevances ou taxes afférentes à certains services telles que taxes d'atterrissage, de débarquement ou d'embarquement dans les ports et aéroports, taxes de séjour lorsqu'elles ne sont pas incluses dans le prix de la ou des prestations fournies ;

10° Le calendrier et les modalités de paiement du prix ; le dernier versement effectué par l'acheteur ne peut être inférieur à 30 % du prix du voyage ou du séjour et doit être effectué lors de la remise des documents permettant de réaliser le voyage ou le séjour ;

11° Les conditions particulières demandées par l'acheteur et acceptées par le vendeur ;

12° Les modalités selon lesquelles l'acheteur peut saisir le vendeur d'une réclamation pour inexécution ou mauvaise exécution du contrat, réclamation qui doit être adressée dans les meilleurs délais, par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au vendeur, et, le cas échéant, signalée par écrit, à l'organisateur du voyage et au prestataire de services concernés ;

13° La date limite d'information de l'acheteur en cas d'annulation du voyage ou du séjour par le vendeur dans le cas où la réalisation du voyage ou du séjour est liée à un nombre minimal de participants, conformément aux dispositions du 7° de l'article R. 211-4 ;

14° Les conditions d'annulation de nature contractuelle ;

15° Les conditions d'annulation prévues aux articles R. 211-9, R. 211-10 et R. 211-11 ;

16° Les précisions concernant les risques couverts et le montant des garanties au titre du contrat d'assurance couvrant les conséquences de la responsabilité civile professionnelle du vendeur ;

17° Les indications concernant le contrat d'assurance couvrant les conséquences de certains cas d'annulation souscrit par l'acheteur (numéro de police et nom de l'assureur) ainsi que celles concernant le contrat d'assistance couvrant certains risques particuliers, notamment les frais de rapatriement en cas d'accident ou de maladie ; dans ce cas, le vendeur doit remettre à l'acheteur un document précisant au minimum les risques couverts et les risques exclus ;

18° La date limite d'information du vendeur en cas de cession du contrat par l'acheteur ;

19° L'engagement de fournir à l'acheteur, au moins dix jours avant la date prévue pour son départ, les informations suivantes :

a) Le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de la représentation locale du vendeur ou, à défaut, les noms, adresses et numéros de téléphone des organismes locaux susceptibles d'aider le consommateur en cas de difficulté ou, à défaut,

le numéro d'appel permettant d'établir de toute urgence un contact avec le vendeur ;

b) Pour les voyages et séjours de mineurs à l'étranger, un numéro de téléphone et une adresse permettant d'établir un contact direct avec l'enfant ou le responsable sur place de son séjour ;

20° La clause de résiliation et de remboursement sans pénalités des sommes versées par l'acheteur en cas de non-respect de l'obligation d'information prévue au 13° de l'article R. 211-4 ;

21° L'engagement de fournir à l'acheteur, en temps voulu avant le début du voyage ou du séjour, les heures de départ et d'arrivée.

Article R211-7

L'acheteur peut céder son contrat à un cessionnaire qui remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le voyage ou le séjour, tant que ce contrat n'a produit aucun effet.

Sauf stipulation plus favorable au cédant, celui-ci est tenu d'informer le vendeur de sa décision par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception au plus tard sept jours avant le début du voyage. Lorsqu'il s'agit d'une croisière, ce délai est porté à quinze jours. Cette cession n'est soumise, en aucun cas, à une autorisation préalable du vendeur.

Article R211-8

Lorsque le contrat comporte une possibilité expresse de révision du prix, dans les limites prévues à l'article L. 211-12, il doit mentionner les modalités précises de calcul, tant à la hausse qu'à la baisse, des variations des prix, et notamment le montant des frais de transport et taxes y afférentes, la ou les devises qui peuvent avoir une incidence sur le prix du voyage ou du séjour, la part du prix à laquelle s'applique la variation, le cours de la ou des devises retenu comme référence lors de l'établissement du prix figurant au contrat.

Article R211-9

Lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve contraint d'apporter une modification à l'un des éléments essentiels du contrat telle qu'une hausse significative du prix et lorsqu'il méconnaît l'obligation d'information mentionnée au 13° de l'article R. 211-4, l'acheteur peut, sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis, et après en avoir été informé par le vendeur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception :

-soit résilier son contrat et obtenir sans pénalité le remboursement immédiat des sommes versées ;

-soit accepter la modification ou le voyage de substitution proposé par le vendeur ; un avenant au contrat précisant les modifications apportées est alors signé par les parties ; toute diminution de prix vient en déduction des sommes restant éventuellement dues par l'acheteur et, si le paiement déjà effectué par ce dernier excède le prix de la prestation modifiée, le trop-perçu doit lui être restitué avant la date de son départ.

Article R211-10

Dans le cas prévu à l'article L. 211-14, lorsque, avant le départ de l'acheteur, le vendeur annule le voyage ou le séjour, il doit informer l'acheteur par tout moyen permettant d'en obtenir un accusé de réception ; l'acheteur, sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, obtient auprès du vendeur le remboursement immédiat et sans pénalité des sommes versées ; l'acheteur reçoit, dans ce cas, une indemnité au moins égale à la pénalité qu'il aurait supportée si l'annulation était intervenue de son fait à cette date.

Les dispositions du présent article ne font en aucun cas obstacle à la conclusion d'un accord amiable ayant pour objet l'acceptation, par l'acheteur, d'un voyage ou séjour de substitution proposé par le vendeur.

Article R211-11

Lorsque, après le départ de l'acheteur, le vendeur se trouve dans l'impossibilité de fournir une part prépondérante des services prévus au contrat représentant un pourcentage non négligeable du prix honoré par l'acheteur, le vendeur doit immédiatement prendre les dispositions suivantes sans préjuger des recours en réparation pour dommages éventuellement subis :

-soit proposer des prestations en remplacement des prestations prévues en supportant éventuellement tout supplément de prix et, si les prestations acceptées par l'acheteur sont de qualité inférieure, le vendeur doit lui rembourser, dès son retour, la différence de prix ;

-soit, s'il ne peut proposer aucune prestation de remplacement ou si celles-ci sont refusées par l'acheteur pour des motifs valables, fournir à l'acheteur, sans supplément de prix, des titres de transport pour assurer son retour dans des conditions pouvant être jugées équivalentes vers le lieu de départ ou vers un autre lieu accepté par les deux parties. Les dispositions du présent article sont applicables en cas de non-respect de l'obligation prévue au 13° de l'article R. 211-4.

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ENW TRAVEL

ENW TRAVEL propose un choix varié de vols, d'hôtels, d'activités telles des visites, excursions et services (transferts, billetterie spectacles) sur ses sites de voyages.

Le client est invité à lire attentivement nos conditions générales de vente. Toute réservation (pour le client et l'ensemble des participants inscrits) sur notre site, implique leur acceptation.

Conditions d'utilisation

ENW TRAVEL peut modifier les présentes conditions générales à tout moment. Il est donc conseillé de les consulter régulièrement afin d'y visualiser les mises à jours.

De même, certaines clauses des conditions particulières de vente ENW TRAVEL peuvent se substituer aux conditions générales de vente, du aux conditions d'exécution des prestations des partenaires aériens et hôteliers se situant à l'étranger et n'adhérant pas aux conditions générales de vente établies sur le territoire français. Il en est, notamment, ainsi de l'article R211-7

Toute copie, téléchargement de texte ou photo. Toute duplication de contenus de ce site à des fins commerciales (notamment intégration sur des moteurs de recherches ou blogs même personnels) sont strictement interdits.

Validité et modifications des produits

Les informations diffusées sur les sites **ENW TRAVEL** sont fournis par des prestataires tiers (compagnies aériennes, hôtels, sociétés de transport, organisateurs de visites, excursions, spectacles). Les contenus sont chargés par voie informatique sur nos sites par ces prestataires. **ENW TRAVEL** ne peut en être tenu pour responsable, que ce soit sur le fond ou la forme. Si un contenu illicite venait à remonter sur un de nos sites, **ENW TRAVEL** s'engagera à le supprimer dès que l'information sera connue.

Les activités proposées sur nos sites le sont aux dates affichées. Des modifications, annulations pour raison de force majeure pourront avoir lieu. **ENW TRAVEL** s'efforcera de prévenir son client dès réception de l'information. Le client étant déjà à destination sera informé directement par le prestataire fournissant l'activité.

Avant le départ, toute demande de modification doit être adressée au service client **d'ENW TRAVEL par mail à l'adresse info@enw-travel.com**

Après le départ, le client devra informer le prestataire local (coordonnées figurant sur le bon d'échant/voucher) de toute modification ou annulation d'une prestation. En aucun cas le client ne devra prévenir **ENW TRAVEL**.

ENW TRAVEL applique des frais de modification de date d'une réservation existante, ou de nom sur des billets d'avion. Nous vous invitons à consulter la rubrique « modification et annulation d'une réservation ». Les modifications de date sont soumises à accord de disponibilité de la part de nos fournisseurs. En cas de refus d'un prestataire, et dans le cas où le client refuserait toute solution alternative, la réservation pourra être annulée avec frais d'annulation.

Il n'est pas possible de modifier les billets de transferts aéroport/hôtel/aéroport, visites, croisières, activités, entrées musées, terrasses d'observation, comédie musicale, de théâtre, de spectacle et d'événements spéciaux... La vente de ces billets est ferme et définitive et ne peut être modifiée après l'achat.

Toute annulation d'une prestation commencée (visite, spectacle) n'est pas remboursable, et ce qu'elle qu'en soit la raison, notamment, une arrivée tardive à un point de rendez-vous, un départ de croisière ou un spectacle (les portes des théâtres fermant à l'heure précise du début de la représentation)

Dans le cas où la modification interviendrait du fait d'un de nos prestataires, le client serait en droit d'obtenir le remboursement intégral de la somme versée pour la prestation en question. Une modification ou annulation d'une prestation (visite, spectacle, excursion) ne peut, en aucun cas, entraîner l'annulation de la part du client de l'intégralité du voyage.

LOGEMENT CHEZ L'HABITANT

Enw Travel vous propose de loger chez l'habitant (une chambre au sein de son logement, une chambre ou un studio indépendants). Ces habitants font partie de la nouvelle économie collaborative. Ce ne sont donc pas des professionnels du tourisme comme les hôteliers. Le client pourra être amené à participer à des activités organisées par l'habitant, et ce sous sa seule responsabilité. **Enw Travel** ne vendant pas ces activités ne pourra être responsable de celles-ci et le client ne pourra, en aucun cas, se retourner contre **Enw Travel** en cas de problème, de mauvaise qualité de la prestation fournie. Le client doit être conscient que l'habitant n'est pas un professionnel du tourisme, et que par conséquent, la prestation est celle définie par l'hôte, selon ses propres critères, qui ne correspondent pas forcément à ceux attendus par le client. **Enw Travel** n'étant pas en mesure de vérifier l'exactitude des informations données par les habitants qui reçoivent les clients, ne pourra être tenu pour responsable de la mauvaise qualité de la prestation fournie, des repas servis ou des activités organisées.

En cochant la case d'acceptation des conditions générales et particulières de vente sur le formulaire de réservation, le client reconnaît avoir pris connaissance des indications ci-dessus en matière de logement chez l'habitant ainsi que du descriptif des prestations proposées.

Les prix comprennent et ne comprennent pas :

Sauf indication contraire, les prix indiqués sur les sites **ENW TRAVEL** s'entendent par personne.

Les prix sont affichés sur nos sites en Euros. Cependant, pour certaines destinations, les prix sont fournis par nos prestataires en dollars et convertis en Euros selon le taux en vigueur au jour de la réservation. Ainsi, en cas de variation des taux de conversion monétaire, nos prix peuvent varier d'un jour à l'autre. Seule la confirmation d'une réservation peut bloquer le taux de change. Aucune réclamation ne pourra être faite si un client note une disparité de prix d'un jour à l'autre.

Sauf indication contraire, les prix n'incluent aucune taxe ni redevance locale, certains hôtels appliquant une taxe de séjour à l'arrivée sur place. Ces taxes ne sont jamais comprises dans nos prix.

Sauf mention spéciale sur le contrat de voyage, les prix ne comprennent pas les frais d'obtention de visas et passeports, les pourboires et gratifications divers, les dépenses personnelles et les assurances facultatives bagages, annulation et assistance, les boissons, ni certaines prestations obligatoires telles que les taxes locales, le supplément dîner de réveillon ou occasion spéciale, les frais de visas, etc. **ENW TRAVEL** décline toute responsabilité pour les achats personnels sur place.

Les occupants d'une même chambre doivent obligatoirement souscrire la même pension.

Le paiement complet pour tous les titres de transport seuls, assurances et locations de voiture est exigé au moment de la réservation, selon les moyens de paiement mentionnés sur le Site.

Les prix n'incluent pas les pourboires aux guides et chauffeurs lors des visites.

Promotions et vente de dernière minute

Des promotions et des ventes de dernière minute (VDM) sont quelquefois proposées. Il est donc possible que pour un voyage identique, certains tarifs soient différents selon la période de réservation. Les clients ayant payé le tarif plus élevé ne pourront en aucun cas bénéficier d'un remboursement rétroactif, correspondant à la différence entre le prix réglé et le prix promotionnel. Les réductions ne sont pas cumulables avec les promotions.

Durée du voyage

La durée du voyage inclut les jours de départ et de retour, depuis l'heure de départ de l'aéroport le jour du départ, jusqu'à l'heure d'atterrissage du vol le jour du retour. Sauf mention particulière, compte tenu des horaires des vols souvent aléatoires, il convient de considérer que les premiers et derniers jours du voyage seront consacrés au transport et ne comporteront aucune prestation sur le lieu du séjour. A certaines dates, les séjours de deux ou trois semaines sur vols spéciaux pourraient ne pas être disponibles à la vente, ou être proposés en nombre limité.

Paiement et annulation

ENW TRAVEL accepte les cartes de paiement suivantes : Eurocard, Mastercard, Visa.

ENW TRAVEL utilise le système de paiement en ligne sécurisé BNP PARIBAS/MERCANET avec l'authentification 3D SECURE (Envoi par la banque d'un code pin par sms sur votre téléphone portable déclaré à votre banque. Ce code est à saisir sur le formulaire de paiement pour valider la transaction et la confirmation de votre voyage).

ENW TRAVEL ne perçoit pas de frais de carte bancaire, contrairement à d'autres sites de réservation de voyages en ligne.

Le paiement intégral par carte de crédit est obligatoire pour effectuer une réservation.

Le paiement apparaîtra sous l'intitulé **ENW TRAVEL** sur le relevé de carte de crédit

En cas de refus de paiement, il appartient au client de se rapprocher de sa banque afin de régulariser la situation.

Paiement en trois fois sans frais

Enw Travel propose un service de paiement en trois fois sans frais selon les conditions suivantes :

- Montant total du dossier supérieur à 2000 €
- Date de départ allant au-delà de 60 jours après la date de réservation
- 50% du montant total du dossier est débité à la réservation
- 25% du montant total du dossier est prélevé 30 jours après la date de réservation
- 25% du montant total du dossier est prélevé 60 jours après la date de réservation

Dans le cas où le client, volontairement, ferait opposition au 2nd acompte ou au solde de son voyage, ENW TRAVEL se verrait dans son droit d'annuler le voyage du client, sans que celui-ci puisse réclamer un quelconque remboursement des sommes déjà déboursées.

Toute annulation d'une prestation (même unique) sur un des sites **ENW TRAVEL** entraîne automatiquement et irrémédiablement des frais.

Hôtel seul

En fonction du tarif choisi, les conditions d'annulation appliquées par chaque hôtel varient. Ces conditions sont reprises sur chaque fiche hôtel. Il appartient au client de s'informer des conditions d'annulation ou de modification de chaque hôtel avant de faire sa réservation. **Enw Travel** ne saura être responsable dans le cas où le client n'aurait pas consulté les conditions d'annulation propres à chaque hôtel.

Vol+Hôtel

Nous proposons les meilleurs prix des compagnies aériennes (souvent des tarifs négociés spécialement pour vous) et des hôtels. Ces prestations sont non modifiables et non remboursables. Le client doit en avoir conscience avant d'effectuer sa réservation. Une fois la réservation effectuée sur le site, une annulation entraînerait 100% de frais. Pensez à vérifier que votre passeport est bien valide à la date du voyage, et que vous êtes éligible au visa d'entrée aux Usa (formulaire ESTA à faire en ligne par vos soins). Toute erreur de nom sur le formulaire de réservation des prestations, entraînera une annulation avec 100% de frais. Soyez vigilants.

Offres spéciales (packages incluant les vols, l'hébergement et éventuellement des activités)

Ces offres spéciales que nous proposons sont basées sur les prix les moins chers des compagnies aériennes et hôtels. Les conditions d'utilisation sont strictes. Modification de date, de nom impossible, et annulation entraînent 100% de frais.

BILLETS MATCHS (NBA, FOOTBALL...) et CONCERTS

Visit-New-York passe par un prestataire spécialisé dans ces places de stades ou concerts.

Votre réservation doit être validée par carte bancaire. Cela nous permet de faire la demande ferme et définitive de place auprès de notre prestataire. Celui-ci confirme la place sous 48H. En cas de non-disponibilité, votre paiement est remboursé. Aucune réclamation ne pouvant être faite.

Valeur faciale des billets de matchs et concerts

Notre prestataire est étroitement lié au marché secondaire, dans lequel la disponibilité des billets et leurs prix sont déterminés et se distinguent par l'offre et la demande du marché. Par conséquent, concernant les grandes affiches ou les événements à guichet fermé, nous prévenons que le prix de vente des billets sera beaucoup plus élevé que leur

valeur nominale. De plus, veuillez noter que dans la plupart des cas, nous achetons les billets à un prix beaucoup plus élevé que leur valeur nominale, tout en ajoutant simplement une modeste commission sur les frais de traitement qui couvrent certains coûts, parmi lesquels : le maintien et la mise à jour constante de notre site web, en gardant un réseau de représentants et fournisseurs fiables, l'achat de billets saisonniers, sans oublier la prestation de services à la clientèle de qualité. Nous faisons de notre mieux pour garder nos prix compétitifs tout en vous offrant un large éventail de billets accompagnés par un excellent service clientèle

Places de concert

Dans les minutes qui suivent votre achat, vous recevrez un email automatique qui vous confirme que nous avons bien enregistré votre commande et que nous la traitons. Dans un délai de 24h ouvré, vous recevrez un deuxième e-mail avec toutes les informations nécessaires à la livraison de vos billets (ebillets ou livraison à la réception de votre hôtel) A noter qu'il n'est pas nécessaire de nous contacter jusqu'ici. Chaque commande est traitée dès la validation de l'achat

Pour chaque évènement, nous vous indiquons les catégories de billets que nous vous proposons. Nous vous fournissons toutes les informations dont nous disposons. Si nous indiquons uniquement "Places sur le côté" ou "Derrière la scène", c'est que nous n'avons malheureusement pas d'information plus précise sur votre emplacement. Nous vous proposons toujours les meilleures places disponibles, mais nous ne pouvons pas vous donner d'indication spécifique ou vous garantir un siège en particulier. Nous vous rappelons que la plupart des concerts pour lesquels nous vendons des billets affichent complets.

Sauf indication contraire, nous vous garantissons des places côte à côte. Si vous êtes trois ou plus, nous ferons notre maximum pour vous placer ensemble, mais en aucun cas, nous ne pouvons vous le garantir.

Que se passe-t-il si la date ou l'heure du concert venait à changer ou si l'évènement était annulé ?

Dans ce cas, nous rembourserons le billet de concert.

Mais, les billets d'avion et chambres d'hôtel étant non modifiables et non remboursable, l'annulation ou le report d'un concert ne pourra remettre en question le voyage en lui-même. Toute demande d'annulation entrainera 100% de frais.

Pensez à vous couvrir par une assurance annulation.

Votre carte bancaire ayant servi à la réservation peut proposer ce type d'assurance annulation-voyage, mais nous pouvons vous en proposer une avec notre partenaire-assureur Chapka Assurances.

ENREGISTREMENT EN LIGNE

Certaines compagnies aériennes imposent l'enregistrement en ligne à partir de 48H à 24H avant le vol. Les passagers doivent donc arriver à l'aéroport déjà munis de leur carte d'embarquement qu'ils auront, au préalable, imprimer chez eux. ENW TRAVEL ne peut se substituer au passager pour réaliser cette transaction. Il appartient au passager de s'enregistrer en ligne sur le site internet de la compagnie aérienne en indiquant son numéro de réservation figurant sur son billet électronique. Dans le cas où le passager ne respecterait pas ces consignes, la compagnie aérienne pourra percevoir des frais d'enregistrement à l'aéroport, qui resteront à la charge du passager. Dans tous les cas, ENW TRAVEL ne sera pas responsable de ces frais supplémentaires.

RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE AUX USA :

Depuis juillet 2014, la réglementation américaine a mis en place de nouvelles mesures de sécurité pour l'ensemble des vols à destination des Etats-Unis. Au départ de France, tout appareil électronique (ordinateur portable, téléphone portable, tablette) doit être chargé et en état de fonctionnement. Les agents de sécurité pourront demander d'allumer ces appareils. En cas de non fonctionnement sur batterie, l'appareil sera confisqué.

Cette mesure s'applique également sur les appareils électroniques achetés en boutique duty free de l'aéroport.

Politique bagages : Chaque compagnie aérienne applique sa propre politique bagages, que ce soit pour ceux mis en soute, ou bien les bagages gardés en cabine. **ENW TRAVEL n'est pas responsable de cette politique et des pénalités qu'un client pourrait avoir à subir à l'enregistrement à l'aéroport en cas de non-respect de la politique bagages définis par la compagnie aérienne empruntée.**

Nous vous invitons, également, à consulter le site ci-dessous, concernant les restrictions applicables aux bagages cabine :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F16085>

Lors d'un transfert entre l'aéroport et l'hôtel de séjour (et/ou vice-versa), il est prévu, 1 pièce de bagage par personne d'un poids maximum de 23 kg (éventuellement 1 poussette bébé) placée en soute d'un car ou coffre d'un véhicule, et 1 sac à main ou 1 mallette d'ordinateur ou 1 petit sac à dos par personne. Tout bagage supplémentaire ou hors norme (poids, dimension) pourra être refusée par le transfériste, ou sera soumis à supplément. Dans tous les cas **ENW TRAVEL** n'est pas responsable de la décision prise par la société de transfert.

Retard aérien, annulation de vol, surbooking : Pour diverses raisons, une compagnie aérienne peut être amenée à annuler son vol, ou pratiquer une surréservation (surbooking). De même un retard aérien est soumis à une législation de protection du consommateur. **ENW TRAVEL n'étant qu'un intermédiaire, nous ne sommes pas responsables d'un retard, d'une annulation de vol ou d'une surréservation réalisée par la compagnie aérienne. Nous vous invitons à consulter le lien ci-dessous concernant les droits des passagers aériens :**

http://www.economie.gouv.fr/files/depliant_droit_passagerUE_avion.pdf

Annulation du voyage/de nuitées d'hôtel/de logement chez l'habitant/d'activités diverses/d'évènements sportifs

Toute annulation ou modification doit nous être signifiée par écrit et obligatoirement par mail à info@enw-travel.com dès que vous êtes sûr de la nécessité d'annuler ou de modifier votre voyage. Toute annulation de votre part est irrévocable.

Il est donc fortement conseillé de souscrire dès la réservation à une assurance annulation.

Annulation de nuitées hôtelières

ENW TRAVEL est intermédiaire dans la fourniture de chambres d'hôtels et se plie aux contraintes de ces derniers en termes de tarification et de frais d'annulation. Chaque établissement applique sa propre politique de frais d'annulation ou de modification et ENW TRAVEL en informe sa clientèle.

Il appartient au client, avant de réaliser sa réservation, de vérifier sur la page de l'hôtel à réserver, des conditions qui peuvent être appliquées en cas de modification ou d'annulation de la réservation.

Annulation de l'hébergement chez l'habitant

En cas d'annulation d'un logement chez l'habitant, les frais d'annulation ci-dessous, seront appliqués :

- Plus de 15 jours avant l'arrivée dans le logement : 30 % de frais d'annulation sur le montant de l'hébergement
- De 14 à 7 jours avant l'arrivée dans le logement : 50 % de frais d'annulation sur le montant de l'hébergement

Moins de 6 jours avant l'arrivée dans le logement : 100% de frais d'annulation sur le montant de l'hébergement

Annulation d'un transfert aéroport/hôtel/aéroport

Une fois le transfert réservé, des frais de 100% s'appliquent en cas d'annulation

Annulation d'une activité (visite guidée, entrée musée, billets spectacle ou sportif, concert...)

En cas d'annulation, 100% de frais d'annulation seront appliqués.

Annulation suite à un retard de vol

Dans le cas où le passager déciderait d'annuler son voyage suite à un retard important du vol aller, les prestations terrestres (hôtel, transferts, activités...) seront soumises aux frais d'annulation prévus dans les conditions de chaque prestataire : Hôtels (frais d'annulation spécifiques à chaque établissement), Transferts et activités (100% de frais)

ENW TRAVEL ne sera pas responsable de la décision du passager et ne procédera à aucun remboursement.

Annulation d'un voyage vendu sous forme de package (forfait incluant le transport, l'hébergement et des activités)

Les prix donnés sont indivisibles et toute renonciation à des prestations incluses dans le forfait ou toute interruption de voyage du fait du client (même en cas d'hospitalisation ou de rapatriement anticipé), ne pourra donner lieu à remboursement, sauf assurance spécifique.

En cas d'annulation, les frais de dossier d'**ENW TRAVEL** ne sont jamais remboursés quelle que soit la date d'intervention de l'annulation.

Bons d'échange/Voucher

Après la confirmation de la réservation d'une ou plusieurs prestations sur un des sites **ENW TRAVEL**, un bon d'échange sera adressé au client par mail (adresse renseignée par le client dans le formulaire de réservation) sous 48 Heures (il est possible qu'**ENW TRAVEL** soit dans l'obligation d'attendre la confirmation définitive d'un prestataire avant de pouvoir confirmer au client). Dénommé également "voucher" ce bon d'échange sera à imprimer et à remettre à la société devant fournir la prestation.

En cas d'oubli du bon d'échange de la part du client, le prestataire pourra refuser de fournir le service. Dans ce dernier cas, **ENW TRAVEL** ne pourra être tenu pour responsable. Les bons d'échanges étant nominatifs, une pièce d'identité pourra être demandée par le prestataire.

Formalités, passeports, visas et assurances voyage

Formalités d'entrée dans un pays :

Chaque passager doit s'informer des formalités d'entrée dans le pays qu'il souhaite visiter. Il est fortement recommandé de se rapprocher du consulat du pays en question afin d'avoir la bonne information, notamment pour les personnalités n'ayant pas la nationalité française.

Les formalités de visa et de santé étant susceptibles de modification sans préavis, nous recommandons de vérifier les formalités de santé et de visa auprès du consulat, avant le départ.

Attention au prénom et nom saisis sur le formulaire de réservation : il s'agit de ceux indiqués sur la pièce d'identité obligatoire. Aucun pseudonyme n'est accepté. De la même façon, nous attirons l'attention des jeunes mariés en voyage de noce. Madame doit inscrire le nom figurant sur son passeport s'il s'agit de son nom de jeune fille.

Voyage aux Etats-Unis : Les voyageurs doivent être en possession du formulaire ESTA (Système électronique d'autorisation de voyage). Ce formulaire est à remplir et à régler en suivant le lien suivant : <http://www.esta.fr/>

Le Système Électronique d'Autorisation de Voyage ou ESTA (pour ses sigles en anglais) a été créé pour renforcer les mesures de sécurité ainsi que pour assurer la sécurité des visiteurs aux États-Unis. La procédure de demande d'autorisation ESTA en ligne est, essentiellement, une procédure de sélection qui étudie les informations du voyageur pour déterminer son éligibilité pour se rendre aux États-Unis en bénéficiant de ce programme. Seulement les ressortissants des pays bénéficiaires du Programme d'exemption de visa peuvent prétendre à une autorisation ESTA. - Une demande d'autorisation ESTA est traitée une fois que le formulaire en ligne est dûment rempli. Toutes les demandes soumises sont vérifiées par les conseillers ESTA afin de constater qu'il n'y a pas d'erreurs ou d'omissions. Si votre demande satisfait les conditions requises, vous recevrez votre autorisation en quelques minutes mais cela peut prendre jusqu'à 24 heures. –

Merci de noter qu'en cas de refus d'obtention du formulaire ESTA par les autorités américaines, **ENW TRAVEL** n'est en aucun cas responsable de l'annulation du voyage qui en résulterait et se verrait dans l'obligation d'appliquer les frais d'annulation prévus. Il est donc fortement conseillé de se renseigner avant la réservation sur les conditions d'obtention de ce formulaire en contactant le consulat américain ou les conseillers du site www.esta.fr. **ENW TRAVEL** ne représentant pas les autorités américaines ne délivre aucun conseil, ni n'émet aucun avis sur l'obtention de ce formulaire ESTA.

RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE AUX USA :

Depuis juillet 2014, la réglementation américaine a mis en place de nouvelles mesures de sécurité pour l'ensemble des vols à destination des Etats-Unis. Au départ de France, tout appareil électronique (ordinateur portable, téléphone portable, tablette) doit être chargé et en état de fonctionnement. Les agents de sécurité pourront demander d'allumer ces appareils. En cas de non fonctionnement sur batterie, l'appareil sera confisqué.

Cette mesure s'applique également sur les appareils électroniques achetés en boutique duty free de l'aéroport.

Assurances voyage :

En réglant avec sa carte bancaire, le client peut bénéficier d'une assurance voyage. Il incombe au client de bien vérifier les conditions des assurances de sa banque.

Le client peut souscrire auprès d'**ENW TRAVEL** une assurance multirisque complète. Cela est vivement recommandé pour tout voyage aux Etats-Unis ou au Canada, notamment au niveau de la couverture assistance médicale. L'assurance proposée par **ENW TRAVEL** vous assure en toute sérénité.

Par ailleurs, la souscription d'une assurance annulation permet de se faire rembourser les frais par les assurances (sous réserve que l'annulation soit considérée comme valable).

Hôtellerie

La classification des hôtels par étoiles ou par catégorie présentée sur le Site résulte toujours des décisions des autorités du Tourisme, selon des normes locales qui peuvent être différentes des normes françaises ou internationales. Les usages de l'hôtellerie internationale impliquent que les participants prennent possession de la chambre à partir de 14 heures et la libèrent avant midi, et ce, quelle que soit l'heure de départ ou d'arrivée.

Les chambres individuelles sont souvent plus petites et moins bien situées dans l'hôtel que les autres, même si un supplément est demandé à ce propos. Dans la plupart des hôtels, les chambres triples sont des chambres doubles avec un lit d'appoint. Cette formule, qui évite le règlement d'un supplément chambre individuelle pour la troisième personne, implique par conséquent quelques inconvénients notamment en termes d'espace disponible dans la chambre. Elles sont déconseillées pour trois adultes.

En cas de séjour en demi-pension, chaque nuit passée sur place correspond à un petit-déjeuner et un dîner. Ainsi, en cas d'arrivée tardive et de départ matinal aucun repas ne sera fourni le premier et le dernier jour. Il en est de même en cas de séjour en pension complète.

En cas de vol dans les hôtels, la responsabilité de ENW TRAVEL sera limitée conformément aux règles du Code civil. De manière générale, les hôtels disposent de coffre-fort (gratuit ou payant) qu'il est recommandé d'utiliser. L'accès aux discothèques des établissements hôteliers est interdit aux personnes de moins de 18 ans. Une pièce d'identité peut être demandée.

La formule "All Inclusive" permet la consommation sans limite de certains alcools pour les personnes majeures. L'abus d'alcool est dangereux. ENW TRAVEL ne pourra être tenue responsable des comportements ou accidents survenus aux clients en état d'ébriété.

Les activités et loisirs proposés par les hôtels peuvent présenter des risques dont ENW TRAVEL ne pourra être tenue responsable en cas d'accident.

Les images affichées sur le Site sont fournies à titre d'illustration des prestations : ENW TRAVEL ne garantit pas qu'elles correspondent toujours exactement aux prestations réservées par le client (par exemple : image d'une chambre catégorie supérieure dans le descriptif produit alors que le client a réservé une chambre standard ; vue de la mer alors que la chambre est située ailleurs etc.).

Transport aérien

Les conséquences des accidents ou incidents pouvant survenir à l'occasion de l'exécution du transport aérien sont régies par les Conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999, dont les limitations de responsabilités pourraient profiter au Site, en cas de mise en jeu de sa responsabilité et selon l'article L211-16 du Code du Tourisme.

Les conditions de transport sont rappelées au dos des billets ou communiquées en même temps que son émission.

Tous les horaires sont donnés à titre indicatif dès qu'ils sont disponibles et peuvent être modifiés, même après confirmation à l'initiative de la compagnie aérienne. Toute place non utilisée à l'aller ou au retour ne pourra faire l'objet d'un remboursement.

Compte tenu de l'intensification du trafic aérien, des événements indépendants de la volonté du Site (grèves, incidents techniques, retards aériens) peuvent avoir lieu et sont régis notamment par le Règlement européen n° 261/2004 du 11 février 2004 relatif au refus d'embarquement, aux annulations et aux retards importants de vol, dont les limitations peuvent bénéficier au Site. Par ailleurs, un changement d'aéroport peut se produire dans n'importe quelle ville. Une escale technique ou supplémentaire peut être prévue par la compagnie aérienne sans que le Site ait le temps d'en informer les clients.

La liste des compagnies aériennes utilisées dans les voyages proposés, est communiquée conformément aux dispositions des articles R.211-15 et suivants du Code du Tourisme. Une confirmation de l'identité de la compagnie aérienne sera communiquée au client lors de l'inscription et au plus tard 8 jours avant le départ. Une modification peut intervenir avant le départ et le client en sera informé au plus tard lors de l'embarquement.

Pour les vols charters dont la durée n'excède pas deux heures, aucun repas à bord ne sera servi. Sur certains vols, les boissons alcoolisées sont payantes.

Conformément au Règlement CE n°1107/2006, le client présentant un handicap ou une mobilité réduite requérant une attention particulière, en raison de son état physique, intellectuel ou de son âge, est tenu d'en informer le Site avant sa réservation, et au plus tard 48 heures avant l'heure de départ publié du vol. Le Site ou le transporteur aérien peuvent déconseiller ou refuser au client présentant un handicap ou une mobilité réduite, la réservation d'un voyage incluant un transport aérien, dès lors que les exigences de sécurité ou la configuration de l'aéronef rendent impossible pareil transport. Le Site ou le transporteur aérien peuvent également exiger l'accompagnement de ce client par une personne capable de lui fournir une assistance.

RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE AUX USA :

Depuis juillet 2014, la réglementation américaine a mis en place de nouvelles mesures de sécurité pour l'ensemble des vols à destination des Etats-Unis. Au départ de France, tout appareil électronique (ordinateur portable, téléphone portable, tablette) doit être chargé et en état de fonctionnement. Les agents de sécurité pourront demander d'allumer ces appareils. En cas de non fonctionnement sur batterie, l'appareil sera confisqué.

Cette mesure s'applique également sur les appareils électroniques achetés en boutique duty free de l'aéroport.

BAGAGES-EFFETS PERSONNELS

L'Agence ne peut être tenue pour responsable en cas de perte, vol ou détérioration des bagages ou effets personnels durant le voyage. En cas de problème, il est recommandé aux clients de faire constater les faits par les autorités locales compétentes (dépôt de plainte).

Lors du transport aérien, la responsabilité des compagnies aériennes est limitée ou exclue en cas de perte, avarie ou retard de bagages, selon les conventions de Varsovie et de Montréal précitées ; ces conventions peuvent également bénéficier à l'Agence en cas de mise en jeu de sa responsabilité.

Toute réclamation doit être immédiatement déposée à l'aéroport par le client lui-même auprès des services du transporteur ou de l'aéroport et dès constatation du dommage.

Aucune assurance bagages n'est incluse dans les prix des prestations proposées sur le Site. Cependant, une assurance peut être proposée par l'un de nos prestataires en matière d'assurances.

IMPORTANT : si vous suivez un traitement médicamenteux, conservez-le en cabine avec vous dans un bagage à main (avec ordonnances), ne le laissez pas en soute. Il est également recommandé de conserver avec vous en bagage à main vos objets de valeur : appareil photos, caméscope, lunettes de vue, clés d'appartement, de voiture, bijoux, etc. s'ils sont autorisés en cabine et dans la limite du poids autorisé en cabine par le transporteur. Outre les objets déjà interdits, les passagers doivent respecter les nouvelles mesures de restriction sur les liquides contenus dans les bagages en cabine instaurées depuis le 6 novembre 2006 ; lors des contrôles de sûreté, les passagers doivent présenter séparément un sac en plastique transparent fermé d'un format d'environ 20cm sur 20cm, les flacons et tubes de 100ml maximum chacun).

RENFORCEMENT DES MESURES DE SECURITE AUX USA :

Depuis juillet 2014, la réglementation américaine a mis en place de nouvelles mesures de sécurité pour l'ensemble des vols à destination des Etats-Unis. Au départ de France, tout appareil électronique (ordinateur portable, téléphone portable, tablette) doit être chargé et en état de fonctionnement. Les agents de sécurité pourront demander d'allumer ces appareils. En cas de non fonctionnement sur batterie, l'appareil sera confisqué.

Cette mesure s'applique également sur les appareils électroniques achetés en boutique duty free de l'aéroport.

RESPONSABILITE

L'Agence ENW TRAVEL est titulaire des autorisations légales et administratives délivrées par les autorités françaises compétentes, garantissant aux clients la bonne exécution des prestations achetées.

Dans le cas de forfaits touristiques, la responsabilité du vendeur de la prestation touristique est définie à l'article L.211-16 de Code du tourisme et ne peut être engagée en cas d'inexécution contractuelle de la part du client, en cas du fait d'un tiers ou en cas de force majeure.

Hors forfaits touristiques (par exemple, location de voiture seule), la responsabilité de plein droit prévue à l'article précité est exclue, conformément à l'article L.211-16 du Code du tourisme.

La responsabilité de l'Agence de voyages peut être limitée par celle de ses propres prestataires par l'application de conventions internationales, notamment pour le transport aérien, les conventions de Varsovie du 12 octobre 1929 amendée et de Montréal du 28 mai 1999 (article L211-16 du Code du Tourisme).

Le Site ne pourra être tenu pour responsable de modifications de dates, d'horaires ou d'itinéraires, du changement d'aéroport au retour, de la suppression ou modification d'une partie du programme provoqués par des événements extérieurs tels que grèves sans préavis, incidents techniques, surcharges aériennes, intempéries, épidémies, changement de vol ou tout autre cas de force majeure, du fait de tiers étrangers à la fourniture des prestations prévues au contrat ou de la mauvaise exécution du contrat imputables au client.

Il peut arriver pour des raisons tenant à la période, à la fréquentation ou à des décisions des hôteliers sur place, que le matériel soit en nombre insuffisant sur les lieux de séjour ou que certaines activités soient suspendues.

Le Site ne sera aucunement responsable en cas d'incident survenu à l'occasion de prestations achetées directement sur place par le client auprès d'un prestataire extérieur ou résultant d'une initiative personnelle du client.

CESSION DU CONTRAT

Lorsque le contrat porte sur un séjour ou un circuit, le client peut le céder à un tiers.

Le client doit impérativement informer ENW TRAVEL de la cession du contrat par tout moyen permettant d'en accuser réception, au plus tard 7 jours avant la date de début du voyage (15 jours pour une croisière), en indiquant précisément le nom et l'adresse du cessionnaire et du participant au voyage, et en justifiant que celui-ci remplit les mêmes conditions que lui pour effectuer le séjour ou le voyage.

En revanche, le client ne peut pas céder son ou ses contrats d'assurance. De plus, en cas de transport aérien si le billet est émis, il ne sera ni échangeable, ni remboursable, par les compagnies aériennes et dès lors, la cession du contrat de voyage pourra être assimilable à une annulation générant les frais prévus dans les Conditions Particulières de Vente du fournisseur.

Pour toute cession de contrat, ENW TRAVEL percevra 100 € de frais par dossier.

Réclamations

Lorsqu'un client constate qu'un service n'est pas fourni tel que prévu, afin de ne pas en subir les inconvénients pendant toute la durée de son séjour, il doit immédiatement en aviser le représentant local du fournisseur de voyages avec lequel il a contracté ou l'accompagnateur présent afin de régler le litige sur place. Les observations sur le déroulement du voyage doivent parvenir à ENW TRAVEL concernée dans les 30 jours suivant le retour, par courrier recommandé avec avis de réception, accompagné des justificatifs appropriés à l'adresse suivante :

ENW TRAVEL

4, Place de la Pergola

CS 70116

95021 Cergy-Pontoise cedex

A défaut, le dossier ne sera pas traité prioritairement.

Après avoir saisi **ENW TRAVEL** et, à défaut de réponse satisfaisante dans un délai de 60 jours, le client peut saisir le médiateur du Tourisme et du Voyage dont les coordonnées et modalités de saisine sont disponibles sur le site : www.mtv.travel.

La remise éventuelle de questionnaires par le prestataire ou le fournisseur à la fin du voyage est uniquement destinée à établir des statistiques sur les prestations. Ils ne pourront donc, en aucun cas, être considérés comme des éléments du dossier d'après-vente du client.

Limites de responsabilités

Tout utilisateur est responsable de l'usage des sites **ENW TRAVEL** et s'engage à communiquer des informations exactes. Toute erreur de saisie devra être signalée à **ENW TRAVEL** immédiatement. Tout oubli ou retard dans l'information de l'erreur entraînera des frais de modifications.

ENW TRAVEL ne peut être tenu responsable de tout dommage direct ou indirect, prévisible ou pas, issu d'un manquement du fournisseur assurant la réalisation de la prestation réservée, d'une cause indépendante de sa volonté ou de son contrôle (conditions météorologiques, pannes, grèves...).

Divers

ENW TRAVEL a souscrit auprès de la compagnie ALLIANZ IARD, un contrat (n° 55-105-325) garantissant sa Responsabilité Civile Professionnelle pour les dommages matériels, immatériels causés à ses clients ou à des tiers par faute, erreur ou négligence commises à l'occasion de son activité ; illimitée pour les dommages corporels. Garantie financière délivrée par APST, 15 avenue Carnot 75017 Paris, d'un montant de 200 000 €.

Cette garantie financière protège le client en cas de défaillance de l'agence de voyages (remboursement des montants payés ou voyage pris en charge par un autre organisme). En cas de défaillance de l'agence de voyages, le client pourra contacter l'APST 15, avenue Carnot 75017 Paris, par mail : contact@apst.travel, par téléphone : Tel : + 33 (0)1 44 09 25 38

Droit applicable

Tout éventuel litige sera soumis aux tribunaux de France.